

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021
28 ET 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021
28 ET 29 JANVIER 2021

2021/E1/007

**REPONSE DE MONSIEUR SAVERIU LUCIANI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MATTEA CASALTA
AU NOM DU GROUPE « PARTITU DI A NAZIONE CORSA »**

OBJET : Evènements climatiques et conséquences sur le territoire.

O Sgiò Presidente, Cari cullegghi, Mattea car'amica,

Ultimamente, à a sessione di l'Assemblea di a giuventù, aghju rispostu guasi à a listessa dumanda di ghjuvanfilippu Casalta, di Livese. Fate riferenza à una situazione chì torna ogni annu à ripetesi, in un cuntestu di cambiamentu climaticu oramai bell'inceppatu in u Mediterraniu.

Au-delà des habituelles interrogations liées aux risques et aux dégâts encourus ou occasionnés par le dérèglement climatique qui prévoit une plus grande fréquence de ce type d'évènements dans le futur proche, la nouvelle normalité climatique en somme, et pour laquelle votre question pose la problématique des responsabilités, laquelle renvoie de facto aux initiatives à prendre dans le domaine de la prévention et de la recherche en matière d'hydrologie.

En ce sens, rappelant les derniers évènements dramatiques survenus dans les Alpes Maritimes ou en Sardaigne, votre sollicitation n'en est que plus légitime, reflétant ainsi des préoccupations majeures traversant tous les niveaux de notre société.

Au regard du temps imparti, j'essaierai de rappeler quelques éléments essentiels.

Au préalable, je répète ici notre action forte dans le domaine de l'eau, l'adoption du PBACC, du plan Acqua Nostra, l'élaboration du SDAGE et d'un programme ambitieux de mesures. Oui, la Corse entame son adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau, enjeu majeur en termes de ressource et vecteur du développement, mais également en termes de préservation de la biodiversité et de prévention des risques.

En qualité de conseiller exécutif à la double casquette Mission Eau et OEHC, je me dois cependant de vous rappeler quelles sont les institutions et compétences qui entrent en ligne de compte.

La prévision des crues et de protection des populations relève de compétences régaliennes, via le réseau VigiCrues en lien avec la DREAL Corse et le Service de Prévision des Crues Méditerranée Est.

A ce jour, l'Etat prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues au niveau du Golu et le Tavignanu aval (de la confluence avec le Vechju à l'embouchure de Padulone).

Une extension des tronçons surveillés est prévue pour : la Gravona, le Prunelli aval, le Rizzanese, le Tavignanu amont, le Cavu et le Stabiacciu.

Plusieurs acteurs interviennent donc:

- l'Etat, qui de l'information à l'élaboration des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI) est le principal bailleur,
- la Collectivité de Corse, qui n'a pas de compétence obligatoire en matière de lutte contre les inondations, pour autant, intervient notamment dans le cadre de l'élaboration du PADDUC et du SDAGE à travers le comité de bassin de Corse où son orientation n° 5 RÉDUIRE LES RISQUES D'INONDATION EN S'APPUYANT SUR LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES. La Collectivité de Corse appuie donc financièrement toutes les actions prévues par les collectivités locales et apporte son assistance technique en direction des Etablissement Publics de Coopération Intercommunales (EPCI).

La gestion des risques majeurs pour la Collectivité de Corse est essentiellement assurée par l'OEC, dont les services ont notamment en charge le suivi des aides FEDER relatives à la lutte contre les inondations (de même érosion littoral, incendies, amiante, radon...).

Parallèlement à Vigicrues, l'OEHC exploite un parc de 13 stations hydrométriques réparties sur tout le territoire, venant ainsi renforcer incontestablement l'information et le dispositif de prévention.

Oui, notre action d'accompagnement est précieuse, y compris dans une meilleure connaissance des effets du changement climatique, sécheresse ou autre. Les données issues de ces stations sont connues en temps réel et peuvent venir compléter la connaissance de l'état des cours d'eau dans la gestion de crise.

Ensuite, en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, depuis le 1er janvier 2018 et conformément aux lois MAPTAM de 2014 et NOTRe de 2015, la compétence GEMAPI est confiée aux Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et leur permet de rechercher la protection des populations exposées et la réduction de l'aléa via la préservation, la restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides afin de maintenir ou restaurer le fonctionnement et la dynamique naturelle de ces derniers et enfin les les Communes, qui ont aussi un rôle important en matière de sécurité, pour ce qui regarde essentiellement les mesures de police, l'organisation des secours, notamment à travers le Plan communal de Sauvegarde et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme, carte communale ou PLU.

En ce qui concerne les interventions suite aux crues sur le Prunelli, la communauté de communes du Celavu Prunelli s'est portée maître d'ouvrage des actions de réhabilitation sur la base d'une expertise menée par le SATEMA à la demande des partenaires financiers : Etat (DETR), Agence de l'Eau et CdC (SADPMC). Une convention de partenariat a été signée entre la CCCP et la CCROT pour le dépôt d'une DIG d'urgence faisant suite aux événements climatiques du 20 au 22 décembre 2019 (tempête Fabien).

Au passage, conscient de la situation, je crois utile de vous rappeler que les travaux d'urgence, dont les détails sont impossibles à expliciter dans le cadre imparti à ma réponse, doivent être appréhendés sous le double objectif de l'enjeu fort et de l'aléa fort. En clair, l'urgence doit répondre à une menace à court terme, présentant des risques pour la sécurité publique ou des équipements importants pour la collectivité.

Pour revenir aux Communautés de Communes du Celavu-Prunelli et de la Pieve de l'Ornanu et du Taravu, sachez qu'elles ont signé une convention avec la Collectivité de Corse pour une assistance technique dans le domaine de la Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Il y a actuellement une étude en cours pour la définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du Prunelli, étude aidée à hauteur de 80%, avec le concours de l'agence de l'Eau, relative au plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli (PPRE sur 5 ans) et une réactualisation du Plan de Prévention des Risques Inondations.

Le budget de ce plan s'élève à environ 1,2 million d'euros.

Suite à la tempête Fabien, des travaux d'urgence ont d'ores et déjà été engagés, Sous maîtrise d'ouvrage des deux Communautés de Communes avec l'assistance technique des services de la Collectivité de Corse, les travaux réalisés sur 7 km ont permis l'enlèvement de 900 m³ d'embâcles (troncs d'arbres, déchets) dans le lit de la rivière et en haut de berge et l'abatage ou le recépage d'environ 70 arbres.

D'ores et déjà, ces travaux d'urgence ont bénéficié du financement de l'Etat (30%), de la Collectivité de Corse (30%) et de l'Agence de l'Eau (30%) pour traiter prioritairement embâcles et ripisylve, soit 123.000 € dans une première tranche. Du côté de l'OEHC, les travaux sont engagés – 430.000 € - pour réhabiliter les canalisations assurant l'alimentation en eau des communes de la Rive Sud et de la CAPA.

Pour conclure, précisant que je reste à votre entière disposition pour travailler sur ce sujet, sachez enfin que les services de la Collectivité de Corse apportent inlassablement l'ingénierie territoriale dans ce domaine à 11 EPCI sur les 13 éligibles au dispositif.

Notre collectivité étudie la possibilité de venir compléter ces dispositifs, en partenariat avec le Service de Prévision des Crues Méditerranée Est, à travers une assistance technique à destination des communes qui souhaitent mettre en place des systèmes locaux d'alerte ou de prévision pour des linéaires de cours d'eau qui ne sont pas surveillés par l'état.

Vous le voyez, ce chantier est immense. Croyez en notre volonté et en notre détermination pour répondre aux préoccupations légitimes des populations des zones qui, dans le Prunelli et dans plusieurs autres vallées de Corse, ont besoin d'avoir des aménagements pérennes et surtout à une sécurité absolue.